

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION PERFORMANCE SYSTEMES D'INFORMATION

## BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 02 FEVRIER 2024

P.V. n° 121  
Dossier n° 7

### DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1424-27,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.3212-3,

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV n° 117-4 en date du 16 juillet 2021 relative aux délégations attribuées au bureau par le Conseil d'administration,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif à la cession à titre gratuit de matériels informatiques réformés,

VU les avis émis,

Considérant la demande de l'association « les Cariboux de Seine-et-Marne » de Dammarie-les-Lys, en date du 16 décembre 2023,

Considérant l'absence d'utilité de cet équipement par le SDIS 77 et la nécessité de développer la réutilisation du matériel à des fins de développement durable,

Décide à l'unanimité,

- De valider la cession de 1 PC portable à l'association « les Cariboux de Seine-et-Marne » de Dammarie-les-Lys.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU